

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} mars 2023**

Président de séance : Mme Christiane MARTIN

Présents : Mmes Brochard, Hérissé, Leffray, Jacquin, Pinier, Carreau, Mrs Péan, Legear, Lanos, Jacques, Ricordeau

Absents excusés : Laurent Blossier

Procurations : Aucune.

Secrétaire de séance : Nicolas LEGEARD

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023 après relecture par Mme le Maire.

Coût d'un élève de maternelle et primaire pour budget 2023 : Mme HÉRISSE Danielle présente les différentes sommes permettant de calculer le coût d'un élève de primaire et le coût d'un élève de maternelle sur l'année 2022, pour établir les participations sur 2023. Les coûts présentés sont les suivants :

- Élève de maternelle : 1 432,69 €
- Élève de primaire : 486,87 €

Vote à l'unanimité.

Bilan cantine 2022 : Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances, présente au Conseil Municipal le bilan de la cantine pour l'année 2022. Elle fait un état du nombre des différents repas servis ainsi que de l'ensemble des charges supportées par le service.

Ce travail permet de faire ressortir un déficit par repas « Enfant » s'élevant à 6,23 € (contre 5,30 € en 2021) de janvier à juillet et de 6,18 € de septembre à décembre.

Vote à l'unanimité.

Arrivée de Mme CARREAU Nadège à 18h50

Vote des subventions aux associations 2023 : Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances, présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour 2023.

Le montant total des subventions proposé est de 8 563 €
9 pour, 1 contre, 2 abstentions.

Compte de gestion 2022 Budget Assainissement : Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 du budget assainissement fourni par le trésorier de la commune.

Vote à l'unanimité.

Compte Administratif 2022 Budget Assainissement: Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget assainissement. Elle indique que le résultat du compte administratif est conforme à celui du compte de gestion envoyé par le trésorier de la commune. Sont présentés les résultats d'exécution de l'exercice 2022 suivants :

- Résultat 2022 Exploitation : 96 998,53 €
- Résultat 2022 Investissement : 21 976,52 €
- Solde des Restes à Réaliser 2022 : 0 €

Mme le Maire se retire pour le vote.

Vote à l'unanimité.

Affectation de l'excédent d'exploitation 2022 - Budget Assainissement: Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances indique que selon le compte administratif les deux sections du budget assainissement révèlent un résultat positif. Par conséquent il n'y a pas lieu d'affecter de somme au compte 1068.

Mme HÉRISSE présente donc les reports suivants pour 2023 :

- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (002) : 96 998,53 €
- Report d'investissement (001) : 21 976,52 €

Vote à l'unanimité.

Budget 2023 Assainissement: Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances présente le budget 2023 pour l'assainissement comme suit :

- **Fonctionnement :** Dépenses: 171 908,53 € Recettes: 171 908,53 €
- **Investissement :** Dépenses: 126 087 € Recettes: 126 087 €

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 avril prochain en fin d'après-midi.

Mme PINIER Stéphanie demande le huis-clos pour les questions diverses. L'ensemble des conseillers municipaux acceptent cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses :

- Le dossier de la vente du commerce de la commune avance. En attente du retour du liquidateur judiciaire.
- Arrêt de l'entretien des chemins privés de la commune, il ne sera plus effectué par les agents de la commune en raison du coût des matériaux.

La séance est levée à 21h00.

Ont Signé :

Le Maire
Christiane MARTIN

Le Secrétaire de séance
Nicolas LEGEARD